



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
EAU 2019
& **CLIMAT** 2024

ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE POUR L'EAU

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
2019
EAU
& CLIMAT
2024



● Un nouveau chapitre spécifique au secteur agricole

- 10^e programme : actions agricoles réparties dans les différents défis en fonction des enjeux :

- Défi 2 / Erosion-ruissellement
- Défi 3 / Ecophyto
- Défi 5 / Captages
- Défi 6 / Milieux aquatiques et zones humides
- Défi 7 / Irrigation

- 11^e programme : actions agricoles réunies dans un chapitre spécifique

Nouveau

- **ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE POUR L'EAU**

- Objectif 1 : Accompagnement d'actions dans le secteur agricole permettant des changements de pratiques ou de systèmes, pérennes et compatibles avec la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dont le développement des filières à bas niveau d'intrants de synthèse.

- Objectif 2 : Gestion collective de la ressource pour l'irrigation
→ identique au 10^{ème} programme

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
2019
EAU
2024
& CLIMAT



● Actions aidées / Objectif 1 – Protection Ressource

Etudes et accompagnement :

- études, expérimentations, et dispositifs de suivi des pressions ;
- actions de communication, de formation, et de sensibilisation ;
- animation ;
- accompagnement technique des exploitations agricoles.

Aides surfaciques :

- indemnisations pour changements de pratiques ou de systèmes agricoles dont la conversion et le maintien en AB.

Investissements :

- investissements liés à la production agricole primaire et investissements non-productifs d'une exploitation agricole ;
- investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles permettant de développer ou pérenniser les filières liées à des productions agricoles à bas niveau d'intrants ;
- mise en place de boisements et de systèmes agroforestiers.

Nouveau

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
2019
EAU 2024
& CLIMAT

● Définitions préalables

- **Démarche territoriale** caractérisée par :
 - la réalisation d'une étude permettant de définir un plan d'actions à mettre en œuvre à l'échelle du territoire pour répondre aux enjeux de protection de la ressource et des milieux aquatiques ;
 - et la mise en place d'une animation à l'échelle du territoire pour accompagner la réalisation du plan d'actions
- **Territoires à enjeu** : AAC, BV à enjeu Zones Humides, Littoral, Erosion/Ruissellement...
- **Productions agricoles à bas niveau d'intrant** éligibles sont :
 - Les productions qui garantissent un impact environnemental compatible avec les objectifs environnementaux du programme et ce de façon structurelle, du fait de leur faible recours aux intrants au cours de leur cycle de production.
 - Leur effet environnemental positif n'est pas dépendant de l'itinéraire technique ou des conditions pédoclimatiques.
- **Ecophyto 2** :
 - Dans la limite de l'enveloppe financière annuelle allouée au plan.
 - Doivent permettre une diminution pérenne de l'utilisation des pesticides et/ou une diminution des rejets dans le milieu.

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
2019
EAU 2024
& CLIMAT



ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

● Modalités d'aides / Etudes et Accompagnement

Etudes, expérimentations & dispositifs de suivi des pressions

- Eligibilité – champs d'application
 - En lien avec les territoires et les enjeux prioritaires pour l'Agence : études à visée opérationnelle / études de connaissance de la biodiversité des sols agricoles / expérimentations de pratiques agricoles.
 - Dans les territoires bénéficiant d'une démarche territoriale dont l'objectif est la réduction des pressions : dispositifs de suivis des pressions (notamment reliquats azotés)
- Taux
 - S 80 %
- Engagement
 - Engagements classiques liés aux études (fournir un rapport, les bases de données, les couches SIG...)
- Prix de référence / Prix plafond
 - Pour les actions réalisées en régie : Coûts journaliers de référence et plafond



eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
2019
EAU 2024
& CLIMAT



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

● Modalités d'aides / Etudes et Accompagnement

Communication, formation & sensibilisation

- Eligibilité – champs d'application
 - Existence d'un lien avec les territoires et les enjeux prioritaires pour l'Agence
- Taux
 - S 80 %
- Engagement
 - Fournir un bilan de l'action
- Prix de référence / Prix plafond
 - Pour les actions réalisées en régie : Coûts journaliers de référence et plafond



eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
2019
EAU 2024
& CLIMAT

● Modalités d'aides / Etudes et Accompagnement

Animation

= Animations supra-locales à destination du monde agricole

Exemple : animation régionale pour le développement de l'agriculture biologique, animation foncière à l'échelle d'une région...

- Eligibilité – champs d'application
 - Existence d'un lien avec les territoires et les enjeux prioritaires pour l'Agence
 - Objectif : promouvoir les changements de pratiques ou de systèmes agricoles et la maîtrise d'usage des terres agricoles – dont développement des filières à bas niveau d'intrants dans les territoires à enjeu.
- Taux
 - S 80 %
- Autres modalités
 - Modalités de l'animation

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau



eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
EAU 2019
& CLIMAT 2024



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

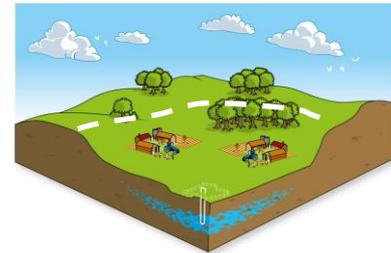
Agence de l'eau

● Modalités d'aides / Etudes et Accompagnement

Accompagnement technique / Démarche territoriale

Exemple : Diagnostic d'exploitation, Conseil individuel dans un cadre collectif...

- Eligibilité – champs d'application
 - Exploitations agricoles situées en tout ou partie sur un territoire à enjeu bénéficiant d'une démarche territoriale
 - Démarche CICC = Diagnostic + Engagement sur une liste de mesures et objectifs à atteindre + Suivi annuel (pendant 3 ans minimum). L'exploitant doit accepter de transmettre ses données techniques. Aide attribuée à la structure qui réalise le CICC.
- Taux
 - S 80 %
- Engagement
 - CICC : suivi pendant au moins 3 ans du respect des mesures sur lesquelles les agriculteurs se sont engagés ; fournir annuellement à l'agence les indicateurs techniques individuels de suivi ; fournir à l'animateur du territoire les données techniques individuelles collectées.
- Prix de référence / Prix plafond
 - Prix plafond : **1 875 €/exploitation** 
 - Pour les actions réalisées en régie : Coûts journaliers de référence et plafond





eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
2019
EAU
2024
& CLIMAT



ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

● Modalités d'aides / Etudes et Accompagnement

Accompagnement technique / Ecophyto 2



- Eligibilité – champs d'application
 - Tout le bassin
 - Actions collectives s'inscrivant dans le cadre des appels à projets régionaux du plan Ecophyto II = « Groupes 30000 »
 - Existence d'un objectif chiffré de réduction de l'utilisation de PP à l'échelle de l'exploitation agricole et du groupe d'exploitations agricoles par rapport à un état initial calculé des exploitations et du groupe.
- Taux
 - S 70 %
- Engagement
 - Mise en place un comité de pilotage annuel ;
 - Fournir à l'Agence annuellement, un bilan du suivi des engagements et des indicateurs des exploitations agricoles accompagnées
 - Fournir à l'Agence au terme du projet, une plaquette bilan de 4 pages maximum reprenant les objectifs du projet, les actions réalisées et les résultats obtenus.
- Prix de référence / Prix plafond
 - Prix plafond : **1 875 €/exploitation** 
 - Pour les actions réalisées en régie : Coûts journaliers de référence et plafond



eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
2019
2024
EAU
& CLIMAT



ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

● Modalités d'aides / Aides surfaciques



Indemnisations pour la conversion ou le maintien en agriculture biologique

- Eligibilité – champs d'application
 - Parcelles agricoles situées sur le bassin étant certifiées en Agriculture Biologique
 - Dans la limite de la 15^{ème} année de certification
- Taux
 - S Jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire

➔ **Intervention dans le cadre des PDRR** (mais des interventions via d'autres régimes compatibles avec l'encadrement communautaire sont possibles)

➔ **En fonction des disponibilités budgétaires, des priorisations peuvent être définies :**

- **En faveur des territoires à enjeu** (notamment en définissant des plafonds annuels par exploitation en dehors de ces territoires)
- **En faveur des mesures conversion AB** (notamment en définissant des plafonds annuels par exploitation plus élevés pour la conversion que pour le maintien)



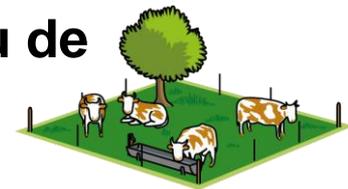
eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
OEUVRE 2019
& CLIMAT 2024



● Modalités d'aides / Aides surfaciques

Indemnisations pour changement de pratiques ou de systèmes agricoles



- Eligibilité – champs d'application
 - Exploitations agricoles situées en tout ou partie sur un territoire à enjeu bénéficiant d'une démarche territoriale
 - Les changements de pratiques ou de systèmes présentant un niveau d'ambition faible en termes de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires ne sont pas éligibles.
 - Seules les 10 premières années de l'engagement de l'exploitation dans un changement de pratiques ou de système sont éligibles - **sauf pour les pratiques visant le développement ou le maintien de surfaces enherbées.**
 - **Les paiements pour services environnementaux sont éligibles s'ils permettent de répondre aux objectifs.**
- Taux
 - S Jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire

➔ **Intervention dans le cadre des PDRR avec les MAEC** (mais des interventions via d'autres régimes compatibles avec l'encadrement communautaire sont possibles)

ensemble
DONNONS
vie à l'eau



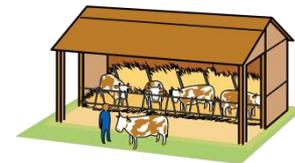
eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
2019
EAU
2024
& CLIMAT



Modalités d'aides / Investissements production primaire

Investissements gestion des effluents d'élevages



- Eligibilité – champs d'application
 - Exploitations agricoles situées sur une commune nouvellement classée en zone vulnérable ;
 - Exploitations agricoles situées hors zone vulnérable et en tout ou partie sur un territoire à enjeu pour l'Agence.
- Taux
 - S Jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire

Aides au boisement



- Eligibilité – champs d'application
 - Parcelles agricoles situées en tout ou partie sur un territoire à enjeu
- Taux
 - S Jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire

ensemble
DONNONS
vie à l'eau



eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
EAU 2019
& CLIMAT 2024

Modalités d'aides / Investissements production primaire



Investissements / Ecophyto 2

- Eligibilité – champs d'application

➤ Tout le bassin

➤ Investissement permettant une diminution pérenne de l'utilisation des PP et/ou une diminution des rejets dans le milieu naturel :

- ✓ Matériel de substitution à l'utilisation de PP (désherbage mécanique, thermique...)
- ✓ Matériel de gestion des surfaces en herbe ;
- ✓ Aires de remplissage/lavage des pulvérisateurs ;
- ✓ Implantation de haies à vocation hydraulique et de systèmes agro-forestiers ;
- ✓ Matériel innovant : robots de désherbage mécanique et de précision par reconnaissance différenciée.

- Taux

➤ S Jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
2019
2024
EAU
& CLIMAT

Modalités d'aides / Investissements production primaire

Investissements dans le cadre d'une démarche territoriale

- Eligibilité – champs d'application
 - Exploitations agricoles situées en tout ou partie sur un territoire à enjeu bénéficiant d'une démarche territoriale
 - Investissement permettant de répondre aux enjeux définis sur le territoire considéré – dont les investissements pour favoriser le développement de productions agricoles BNI
- Taux
 - S Jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire

Pour toutes les aides investissement « production primaire »

- ➔ **Intervention prioritairement dans le cadre des PDRR avec les AAP PCAE régionaux**
- ➔ Mais des interventions via d'autres régimes compatibles avec l'encadrement communautaire sont possibles

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Modalités d'aides / Investissements « Filières »

Investissements liés à la transformation/commercialisation de produits agricoles à bas niveau d'intrants (BNI)

Nouveau

- **Types de productions soutenues :**

Les cultures structurellement à bas niveau d'intrants suivantes :

- Agriculture Biologique
- Herbe/Prairie
- Bocage énergie
- Chanvre
- Luzerne
- Biomasse Energie (miscanthus, switchgrass, TCR et TTCR)
- Sarrasin
- Sainfoin



Modalités d'aides / Investissements « Filières »

Investissements liés à la transformation/commercialisation de produits agricoles à bas niveau d'intrants

Nouveau

- Eligibilité – champs d'application
 - Lien avec les territoires et les enjeux prioritaires pour l'agence notamment en terme de surfaces en cultures BNI mises en place sur les territoires à enjeu ;
 - S'il existe une garantie de l'effet positif de l'investissement sur le développement ou le maintien de la filière et de sa cohérence avec l'état des lieux de la filière sur le territoire.
 - Priorité aux investissements des PME, mais des projets portés par les grandes entreprises pourront exceptionnellement être éligibles s'ils sont particulièrement ambitieux en terme de surfaces de cultures BNI développées sur les territoires
- Taux
 - S 40%



Modalités d'aides / Investissements « Filières »

Investissements liés à la transformation/commercialisation de produits agricoles à bas niveau d'intrants

Nouveau

- Assiette
 - Seules les dépenses d'investissement sont éligibles (mobilier et immobilier)
 - Le renouvellement à l'identique n'est pas éligible
- Engagement
 - Atteindre au bout de 5 ans un objectif de 25% des surfaces de productions agricoles BNI développées grâce au projet localisées dans les territoires à enjeu
 - Pendant 5 ans, réaliser et fournir annuellement un suivi de l'impact de l'investissement sur le développement de surfaces de production agricoles BNI notamment dans les territoires à enjeu, accompagné des contrats pluriannuels d'approvisionnement signés avec les producteurs des territoires à enjeu.



eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME
2019
2024
EAU
& CLIMAT

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

MERCI DE VOTRE
ATTENTION